

Comité de golf Drôme - Ardèche

Coupe FEMINA

COMPETITION PAR EQUIPES DAMES

SAMEDI 25 avril 2026 Golf des Chanalets

REGLEMENT 2026

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves de Ligue AURA.
Les conditions des règlements particuliers priment sur celles des règlements généraux.
Les règles locales permanentes ffgolf s'appliquent.

PRINCIPE

Rencontre entre équipes d'AS avec repas.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Epreuve ouverte aux : A.S. de Clubs et golfs d'entreprise, adhérentes au Comité de Golf Drôme-Ardèche.
Joueuses amateurs licenciées à la ffgolf et membres de l'association sportive qu'elles représentent avec certificat médical ou questionnaire de santé de l'année en cours enregistré, à la date limite d'inscription.

Licence de l'année active dans le club concerné.

L'utilisation de voiturettes de golf par les joueurs, cadets est interdite. Les demandes de dérogations éventuelles doivent être faites au Comité de golf Drôme-Ardèche pour les joueuses ayant une invalidité avérée et reconnue officiellement (pièces justificatives obligatoires) et sous réserve de voiturettes disponibles dans le club organisateur

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 104 participantes

FORMULE DE JEU

SCRAMBLE à deux en Stableford NET

Principe : Les 2 joueuses jouent chaque fois de l'endroit où la balle est considérée la mieux placée pour jouer le coup suivant et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou.

L'index pris en compte est celui figurant sur EXTRANET 15 jours avant la date de la compétition, (le 10 avril minuit).

Cumul des index de chaque camp supérieur ou égal à 30.

Index de jeu et coups rendus de chaque camps : Etabli par le logiciel « RMS9 ».

COMPOSITION DES EQUIPES

Chaque AS peut inscrire 6 camps de 2 joueuses plus un camp en attente qui participera selon le nombre de participantes afin de permettre le bon déroulement de la compétition.

Dérogation : Pour les AS des golfs 9 trous (plus EasyGolf) et les AS Golf Entreprise, qui n'auraient pas 3 camps, possibilité de s'associer (association limitée à deux AS).

DEPARTS

Marques des départs : **ROUGE**

Départs : **SHOT-GUN 9H00** Briefing remise des cartes 8H45

Le club organisateur communiquera les horaires de départ au plus tôt 48h avant le début de l'épreuve ou au plus tard à 12h la veille au Comité de Golf Drôme-Ardèche. comite.golf.da.competitions@gmail.com et à toutes les AS participantes.

CLASSEMENT

Classement des équipes :

Etabli en additionnant les 3 meilleurs scores en net de chaque équipe.

Départage : En cas d'égalité le départage se fera sur le meilleur score net, puis le deuxième score net, puis sur le troisième score net, si l'égalité subsiste sera pris en compte le meilleur score brut.

Interruption de jeu : Si le jeu est interrompu avant la fin de la rencontre, il sera pris en compte les résultats sur 15, 12 ou 9 trous terminés par l'ensemble des participantes. Si 9 trous non joués, la rencontre sera soit annulée soit reportée.

INSCRIPTION

Date limite d'inscription : **Lundi 20 avril minuit**

Chaque A.S. fera parvenir la fiche d'inscription des joueuses (disponible sur le site du Comité) par mail au club organisateur info@golf-chanalets.com et au Comité de golf Drôme-Ardèche comite.golf.da.competitions@gmail.com

Droits d'inscription : **45 € par joueuse, incluant le repas après la rencontre.**
25€ jeunes jusqu'à U16 (moins de 17 ans) seulement le repas

A régler au club organisateur le jour de la compétition, si possible un seul règlement de l'ensemble des joueuses par AS.

REMISE DES PRIX

Coupe à l'AS vainqueur (AS de l'équipe qui est arrivée première, total en net des 3 meilleurs camps) : Coupe remise en jeu chaque année.

Proclamation des résultats : après le déjeuner.

Le club qui reçoit transmettra dès la fin de la rencontre les résultats au Comité de golf Drôme-Ardèche. comite.golf.da.competitions@gmail.com

COMITE D EPREUVE

- Le Président du Comité de golf DA, ou son représentant.
- Le Président de l'A.S. du Club organisateur, ou son représentant.
- Le Directeur du club organisateur, ou son représentant.

OBLIGATIONS CLUB ORGANISATEUR

Organisation sportive : Voir cahier des charges sur le site du Comité de golf Drôme-Ardèche <https://comitegolfda.fr>

PARTICIPATION du COMITE DROME-ARDECHE

Le Comité fournit la coupe remise en jeu chaque année.

Siège social : Maison des Bénévoles du Sport – 71 rue Pierre Latécoère – 26000 VALENCE

Adresse de correspondance : 3, Impasse Deyres – 07400 LE TEIL

Tél. : 07.61.78.00.58 - E-mail : comite.golf.da@gmail.com

Site Internet : <https://comitegolfda.fr>